

franc jeu

UNE PUBLICATION OFFICIELLE DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

NUMÉRO 1 - 2008

Un Code renforcé pour une lutte intensifiée

Les mesures adoptées lors de la troisième
Conférence mondiale sur le dopage dans
le sport solidifient le Code mondial antidopage
et les liens unissant le Mouvement antidopage.

CONTACT:

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE
COURRIEL: info@wada-ama.org
INTERNET: www.wada-ama.org

BUREAU PRINCIPAL

800 PLACE VICTORIA – SUITE 1700
CASE POSTALE 120
MONTRÉAL, QC
CANADA H4Z 1B7
TÉL.: +1.514.904.9232
FAX: +1.514.904.8650

BUREAU RÉGIONAL AFRICAÏN

PROTEA ASSURANCE BUILDING
8E ÉTAGE
GREENMARKET SQUARE
LE CAP
8001 AFRIQUE DU SUD
TÉL.: +27.21.483.9790
FAX: +27.21.483.9791

BUREAU RÉGIONAL ASIE/OCÉANIE

C/O JAPAN INSTITUTE OF SPORTS SCIENCES
3-15-1 NISHIGAOKA, KITA-KU
TOKYO
115-0056 JAPON
TÉL.: +81.3.5963.4321
FAX: +81.3.5963.4320

BUREAU RÉGIONAL EUROPÉEN

MAISON DU SPORT INTERNATIONAL
AVENUE DE RHODANIE 54
1007 LAUSANNE, SUISSE
TÉL.: +41 21 343 43 40
FAX: +41 21 343 43 41

BUREAU RÉGIONAL D'AMÉRIQUE LATINE

CENTRE MONDIAL DU COMMERCE DE MONTEVIDEO
TOUR II, UNITÉ 712 - 7E ÉTAGE
CALLE LUIS A DE HERRERA 1248
MONTEVIDEO, URUGUAY
TÉL.: +598 2 623 5206
FAX: +598 2 623 5207

ÉDITRICE

ELIZABETH HUNTER

CONTRIBUTEURS

LÉA CLÉRET JAMES ROACH
FRÉDÉRIC DONZÉ JENNIFER SCLATER
ELIZABETH HUNTER STACY SPLETZER

TRADUCTIONS

FRÉDÉRIC DONZÉ

PHOTOS

ANTONIO MARTIN (CONFÉRENCE MONDIALE)
CONSEIL OLYMPIQUE D'ASIE

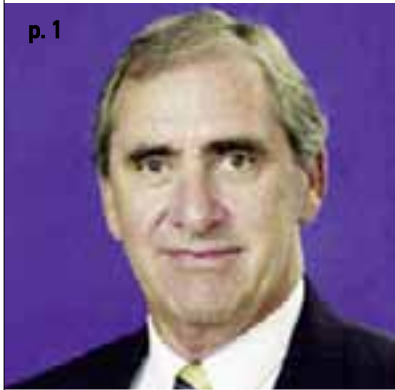
DESIGN

COMMUNICATIONS ANTHONY PHILBIN, MONTRÉAL

Toutes les informations publiées dans ce numéro étaient exactes au moment de l'impression. Les articles publiés dans ce numéro, et les opinions exprimées par les auteurs, athlètes et experts, ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Agence mondiale antidopage.

La reproduction des articles de "franc jeu" est encouragée. Pour toute autorisation, veuillez envoyer une demande écrite au Département de la communication de l'AMA (media@wada-ama.org). Le magazine "franc jeu" doit être crédité dans toute reproduction.

p. 1



p. 2



p. 3-12



John Fahey : Construire l'avenir

Le Mouvement antidopage est mieux équipé que jamais au sortir de la récente Conférence mondiale de Madrid.

Page 1



En couverture : Un Code renforcé pour une lutte intensifiée

Revue des principales conclusions de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et de leur signification pour l'avenir de la lutte contre le dopage.

Page 3

David Howman : Un travail d'équipe

Tous les participants à la procédure de révision du Code mondial antidopage doivent être remerciés pour leur travail, leur détermination et leur respect mutuel.

Page 2



La lutte contre le dopage renforcée : Articles liés au thème principal

Symposium des FIp.5
Le Code mondial antidopage révisép.6
Révision des Standards internationaux.....p.9
La Résolution de Madrid.....p.11

dans ce numéro

p. 13



p. 15



p. 23



p. 25



Entretien : John Fahey

Premières impressions et priorités du nouveau président de l'AMA, premier représentant des gouvernements à ce poste.

Page 13

Conformité au Code

Un rappel des responsabilités des partenaires en matière d'acceptation, de mise en place et de respect du Code mondial antidopage.

Page 17

Profil de sportive : Sara Fischer

Sportive couronnée de succès en surf des neiges, cette jeune Suédoise a fait son entrée au Comité des sportifs de l'AMA. Portrait et entretien.

Page 23

Passeport de l'Athlète

Ce qu'il faut savoir sur les développements du projet de l'AMA et les avantages du suivi biologique longitudinal.

Page 15

Comités 2008 de l'AMA

Un coup de projecteur sur les comités d'experts qui fournissent des conseils et une direction à l'AMA pour ses programmes.

Page 18

Partenaires de l'AMA : OCA

Le Conseil olympique d'Asie (OCA) a été très actif ces dernières années dans la lutte contre le dopage, contribuant à la création de 5 organisations régionales antidopage.

Page 25

Programme de partage de contenu

Présentation des publications de l'AMA mises à disposition des partenaires.

Page 22

Nouvelles de l'AMA et calendrier Pg

Activités d'éducation	27
Nouvelles ORAD	29
ADAMS	29
Convention de l'UNESCO	29
Subventions de recherche	30
Présidence	30
Calendrier de l'AMA	31



Des fondations solides pour construire l'avenir

Je suis heureux de m'adresser à vous en préambule de ce premier numéro de l'année de *Franc Jeu*, dans lequel sont résumées les conclusions de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, organisée en novembre passé à Madrid, et leur signification dans le cadre d'une lutte contre le dopage encore plus robuste et déterminée.

Permettez-moi d'abord d'apprécier les progrès impressionnants réalisés dans la lutte contre le dopage dans le sport dans le monde entier depuis que les gouvernements et le monde du sport ont uni leurs efforts en 1999 et créé l'AMA. Le succès de la mise en place de solides fondations et d'un cadre efficace pour la lutte commune contre le dopage est le fruit de l'engagement de tous les

Je pense même que nous sommes ressortis de la Conférence mondiale mieux équipés que jamais.

Premièrement, dans la « Résolution de Madrid », les délégués à la Conférence mondiale ont reconnu « l'excellent travail » de l'AMA et se sont engagés à intensifier leur engagement dans la lutte contre le dopage dans le sport. La Conférence mondiale—qui a réuni plus de 1500 représentants de gouvernements, du monde sportif, d'organisations antidopage, de la communauté scientifique, de laboratoires antidopage, des sportifs et de nombreux autres participants—a souligné « l'urgente nécessité d'une harmonisation plus efficace dans la lutte contre le dopage dans le sport dans tous les pays du monde et dans tous les sports, y compris

placent dans une position solide pour affronter la réalité crue du dopage et les défis à l'horizon.

La réalité est que le dopage est une menace pour la santé publique. Le dopage n'est pas limité au sport d'élite. Ses tentacules s'étendent sur la jeunesse du monde entier, et c'est pourquoi il doit être approché du point de vue de la santé publique. Les gouvernements du monde entier ont déjà accepté ce fait au travers de leur participation à l'AMA, de la Déclaration de Copenhague et de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.

En ma qualité de président de l'AMA, et en tant que représentant des gouvernements doté d'une solide expérience et connaissance

« Les fondations du Mouvement antidopage sont solides et le réseau de partenariats bien établi. Aujourd'hui, grâce à l'engagement renouvelé des partenaires et à un Code encore plus robuste, nous sommes sur la bonne voie pour continuer le travail tous ensemble. »

partenaires. Je suis impressionné par les succès obtenus en si peu de temps, et je suis fier d'avoir été choisi pour mener le Mouvement antidopage au cours de cette prochaine phase.

Nous nous lançons dans cette nouvelle étape dotés d'une liste d'atouts importante. Les fondations de l'AMA sont solides. L'engagement des partenaires représentant le Mouvement sportif et les gouvernements est ferme. Le Code mondial antidopage a été mis à l'épreuve et s'est révélé être un outil juste et efficace. Le réseau d'organisations antidopage est bien établi. La direction et l'équipe de l'Agence sont hautement déterminées et compétentes. Les sportifs propres—et toutes les personnes dévouées au sport propre—peuvent avoir confiance en la direction prise.

les ligues professionnelles », et encouragé à ce titre toutes les parties prenantes à intensifier leurs efforts dans ce domaine.

Deuxièmement, la révision du Code, unanimement approuvé dans sa version finale par le Conseil de fondation de l'AMA, en a fait un outil encore plus robuste. Le Code révisé, dont les principaux éléments sont résumés dans les pages suivantes, est le résultat d'une vaste procédure de consultation des partenaires étendue sur 18 mois et a bénéficié de l'expérience acquise par tous dans le cadre de l'application pratique du Code au cours des dernières années.

L'engagement renouvelé des partenaires et le renforcement du Code, combinés aux progrès accumulés depuis 1999, nous

dans les affaires publiques, je travaillerai à engager encore davantage les gouvernements à assumer leurs nombreuses responsabilités dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport, pour m'assurer que l'important travail déjà effectué—tel que l'adoption de la Convention de l'UNESCO—soit exploité et étendu au monde entier.


Quant au Mouvement sportif, il doit également s'appuyer sur le travail déjà effectué pour en faire davantage. Des programmes antidopage et des initiatives en conformité avec le Code doivent être mis en place dans le monde entier. La surveillance de la conformité au Code sera l'une de nos grandes priorités en 2008, en parallèle aux préparatifs liés à l'entrée en vigueur du Code révisé le 1^{er} janvier 2009. L'AMA et le Mouvement olympique sont toujours



La force du travail d'équipe

aussi déterminés à défendre le principe voulant que les sportifs ont un droit fondamental de participer à des compétitions justes et sans danger, et nous continuerons de collaborer et de coordonner nos efforts avec le Mouvement sportif à cette fin.

Je souhaite également insister sur le financement. Le budget actuel de l'AMA est pris en charge à parts égales par le Mouvement olympique et les gouvernements. Le problème du dopage a pris une importance considérable, et les fonds actuellement à disposition de notre agence internationale (environ 25 millions US\$ de budget en 2008) ne suffisent pas à couvrir toutes les activités nécessaires à ce combat. J'applaudis la récente initiative lancée aux États-Unis par le comité national olympique et l'agence nationale antidopage, en partenariat avec des sports majeurs, pour réunir davantage de fonds destinés à la recherche. Ce type de partenariat national a le mérite de multiplier les ressources. J'encourage de tout cœur le lancement de telles initiatives dans d'autres pays développés, en plus de la recherche d'autres stratégies visant à augmenter les fonds à disposition de la lutte contre le dopage et à créer des partenariats et des synergies permettant de tirer profit des progrès.

Il reste encore beaucoup à faire en matière de lutte contre le dopage, et nous sommes préparés à continuer ce combat en nous appuyant sur tout le travail effectué depuis 1999. Les fondations du Mouvement antidopage sont solides, et le réseau de partenariats bien établi. Aujourd'hui, grâce à l'engagement renouvelé des partenaires et à un Code encore plus robuste, nous sommes sur la bonne voie pour continuer le travail tous ensemble. 

Au nom de l'AMA, j'aimerais remercier tous les partenaires et toutes les personnes qui ont fourni des commentaires au cours de la vaste procédure de consultation menée par l'Agence dans le cadre de la révision du Code mondial antidopage. Votre précieux apport a permis d'harmoniser les besoins pratiques des diverses parties prenantes et de produire un Code encore plus solide au bénéfice du sport propre. Ce Code révisé, comme vous le savez, entrera en vigueur le 1er janvier 2009.

Depuis l'adoption du Code original, et conformément à sa mission, l'AMA a été chargée de s'assurer qu'un processus soit en place pour améliorer le Code et l'adapter aux inévitables évolutions de la science, du droit, des pratiques


également transparent, pour garantir la confiance de toutes les parties prenantes. L'AMA prend cette responsabilité très à cœur. Nous estimons que nous sommes parvenus à fournir à nos partenaires une plateforme appropriée pour la consultation et les adaptations, au bénéfice de programmes antidopage plus pragmatiques et renforcés.

De notre point de vue, nous avons trouvé que ce processus exhaustif s'est déroulé sans heurts, et nous attribuons ce mérite à tous les partenaires qui ont participé à la consultation en respectant à la fois le processus et les opinions de leurs collègues.

Je tiens donc à remercier une fois encore tous nos partenaires ayant contribué de manière constructive

« Nous sommes parvenus à fournir à nos partenaires une plateforme appropriée pour la consultation et les adaptations, au bénéfice de programmes antidopage plus pragmatiques et renforcés. »

antidopage et du bon sens. Notre responsabilité a été de nous assurer que ce processus soit étendu et adéquat—pour permettre à toute personne intéressée au renforcement du Code d'y participer—mais

à cette évolution du Code. Votre confiance et votre apport ont contribué à créer un document et des outils encore plus solides pour lutter contre le dopage dans le sport. 

Aussi dans cette section:

- Symposium des FI & ONADp.5
- Le Code mondial antidopage révisép.6
- Révision des Standards internationaux.....p.9
- La Résolution de Madridp.11

La lutte contre le dopage

dans le sport renforcée





La troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport a abouti à l'engagement du monde sportif et des gouvernements à intensifier la lutte contre le dopage dans le sport et à l'adoption d'un Code mondial antidopage encore plus robuste, afin de protéger encore davantage la santé des sportifs et l'intégrité du sport.



Le 17 novembre 2007, lors du dernier jour de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid (Espagne), le Mouvement sportif et les gouvernements ont adopté une Résolution dans laquelle ils ont réitéré leur engagement à lutter vigoureusement contre le dopage dans le sport et approuvé le renforcement du Code mondial antidopage. (Voir la Résolution p. 11.)

La Conférence mondiale a également avalisé le Code révisé, dans le but de renforcer l'harmonisation et les programmes antidopage dans le monde entier. Depuis son adoption initiale en 2003 par la communauté sportive et les gouvernements comme cadre de la lutte contre le dopage dans le sport, le Code s'est révélé être un outil robuste et juste

pour lutter contre le dopage dans le sport. Au cours d'une réunion précédant l'adoption de la Résolution de Madrid par les délégués à la Conférence, le Conseil de fondation de l'AMA a adopté à l'unanimité les modifications du Code.

Deux grands thèmes généraux émergent de ce Code révisé, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2009: fermeté et équité. Ainsi, les sanctions peuvent par exemple être renforcées dans les cas de dopage impliquant des circonstances aggravantes, telles que la participation à un plan ou à un réseau de dopage organisé, l'utilisation de plusieurs substances interdites ou d'une même substance interdite de multiples reprises par le même sportif. Dans le même temps, des

sanctions plus légères peuvent être imposées quand le sportif peut prouver que la substance en question n'était pas destinée à améliorer sa performance. (Voir le « Questions-Réponses » sur le Code révisé, p. 6.)

La Conférence mondiale s'est tenue à Madrid du 15 au 17 novembre 2007, organisée par l'AMA avec le soutien du Conseil supérieur du sport espagnol. Elle a réuni près de 1500 participants représentant le Mouvement sportif, les autorités publiques, la communauté antidopage, des sportifs, des observateurs et des médias, pour discuter des avancées de la lutte contre le dopage dans le sport depuis la création de l'AMA à la fin 1999 et des mesures supplémentaires à prendre dans ce domaine.



Toutes les personnes et organisations désirant un sport juste et la protection de la santé des sportifs ont eu la possibilité de contribuer au renforcement du Code grâce à un processus de consultation transparent.

L'AMA a lancé le processus de révision en avril 2006, en consultation avec ses partenaires. Ce processus s'est étendu sur 18 mois et a inclus trois phases de

consultation et trois versions révisées successives, publiées et envoyées aux partenaires pour commentaires. L'AMA a encouragé tous ses partenaires à lui faire part de leurs commentaires. En outre, des représentants de l'Agence ont tenu plus de 40 réunions avec divers partenaires ou groupes de partenaires et donné plus de 70 présentations. Pour garantir la transparence de la consultation, le processus de participation a été publié sur le site

Internet de l'AMA et clairement présenté. Chaque version du Code révisé a également été publiée, de même que les commentaires officiels soumis par les parties prenantes à la consultation. En parallèle, les Standards internationaux, qui font partie intégrante du Programme mondial antidopage structuré autour du Code, ont également fait ou sont encore en train de faire l'objet d'une révision et d'une consultation des partenaires. (*Lire p. 9.*) ■



Cinquième symposium antidopage de l'AMA les 1er-2 avril

L'AMA organise, les 1er et 2 avril prochains, son cinquième symposium antidopage annuel à l'attention des fédérations internationales (FI) et des organisations nationales antidopage (ONAD), au Musée olympique de Lausanne (Suisse). Ce symposium permettra aux experts antidopage des FI, des ONAD et de l'AMA d'échanger des informations et de discuter de diverses questions et stratégies liées à la lutte contre le dopage, notamment en relation avec les mesures que les organisations antidopage devront prendre en 2008 pour garantir la mise en

application des changements requis par le Code mondial antidopage et les Standards internationaux révisés. L'AMA rencontrera les FI le 1er avril, tandis que le 2 avril, se tiendra une réunion conjointe avec les FI et les ONAD.

L'AMA a également prévu, à l'issue du symposium, une session de deux jours de formation à ADAMS, ainsi que deux séminaires d'une demi-journée de formation à la Mallette des entraîneurs, conçue par le département Éducation et Développement de l'AMA.



Les principales modifications du Code mondial antidopage

Si les principes et éléments clés du Code mondial antidopage approuvé en 2003 et entré en vigueur en 2004 resteront en place, un certain nombre d'amendements ont été adoptés par le Conseil de fondation de l'AMA à Madrid et devront être mis en place par les partenaires au plus tard le 1er janvier 2009. La série de « questions – réponses » ci-dessous résume la procédure de révision menée et les principaux changements apportés au Code.

Pourquoi l'AMA a-t-elle décidé de réviser le Code mondial antidopage ?

Le Code—le document de base offrant un cadre harmonisé aux politiques, règles et règlements des organisations sportives et des autorités publiques—s'est révélé être un outil robuste et efficace dans l'harmonisation des efforts antidopage dans le monde depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2004. En attestent son adoption par un nombre très important de sports et de gouvernements et la jurisprudence croissante du Tribunal arbitral du sport (TAS) appuyant ses principes.

Ainsi que le souligne son article 23.6, le Code a toujours été considéré comme un document vivant et évolutif visant à remplir au mieux les besoins.

A cette fin, l'AMA a lancé un processus de consultation en 2006 pour entreprendre une révision pratique des articles du Code et les adapter, si besoin, dans le but de renforcer encore les programmes antidopage, en mettant à profit l'expérience acquise par l'Agence et ses partenaires dans l'application du Code.

Dans le même temps, en collaboration avec ses partenaires, l'AMA a lancé une révision des Standards internationaux associés pour renforcer encore les protocoles et procédures antidopage. (Voir p. 9.)

Comment s'est déroulé le processus de consultation ?

Le processus de consultation a été similaire à celui mis en place dans le cadre de la rédaction originale du Code entre 2001 et 2003.

Le processus de consultation a débuté en avril 2006. Il a compris trois phases de consultation et a abouti lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, tenue du 15 au 17 novembre 2007 à Madrid (Espagne). Le Code révisé a été avalisé par les délégués à la Conférence mondiale et adopté à l'unanimité par le Conseil de fondation de l'AMA le 17 novembre 2007.

Tout au long de ce processus, l'AMA a encouragé et examiné attentivement les recommandations et commentaires de partenaires.

Toutes les parties prenantes ont été incitées à tirer profit de leur expérience pour faire part de leurs commentaires et suggestions de changements. Compte tenu du fonctionnement harmonieux du Code à ce jour, les partenaires ont été encouragés à étudier attentivement les domaines qui bénéficieraient de changements, et à réfléchir aux avantages que ces amendements pourraient apporter à la communauté sportive dans son ensemble.

Qui a pu soumettre des commentaires dans le cadre du processus de consultation ?

Tout le monde. Tous les partenaires ont été encouragés à faire part de leurs suggestions. Des commentaires ont été reçus de la part de sportifs, de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations nationales antidopage, du Comité international olympique, du Comité international paralympique, de fédérations sportives internationales, de comités nationaux olympiques, et de nombreuses autres organisations et personnes physiques.

En outre, des représentants de l'Agence ont tenu plus de 40 réunions avec divers partenaires ou groupes de partenaires et donné plus de 70 présentations.

Qui a supervisé le processus ?

Une équipe de gestion de projet composée d'experts a coordonné le processus, lui-même supervisé par le Comité exécutif de l'AMA.

Qui a approuvé les amendements au Code ?

Le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA ont révisé les commentaires des partenaires au terme des phases de consultation. Le 17 novembre 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé à l'unanimité le Code révisé.



Quand le Code révisé entrera-t-il en vigueur ?

Les partenaires de l'AMA doivent mettre en application les amendements au Code avant le 1er janvier 2009.

Quels sont les grands changements du Code révisé ?

Fermeté et équité

Deux grands thèmes généraux émergent: fermeté et équité, destinées à renforcer la lutte contre le dopage dans le sport.

Sanctions renforcées

Le Code révisé contient un renforcement des sanctions dans les cas de dopage impliquant des circonstances aggravantes, telles que la participation à un plan ou à un réseau de dopage organisé, l'utilisation de plusieurs substances interdites ou d'une même substance interdite à de multiples reprises par le même sportif, ou encore une conduite trompeuse ou obstructive visant à éviter la découverte d'une violation des règles antidopage ou de conclusions en ce sens. Les circonstances aggravantes incluent également des situations dans lesquelles une personne ordinaire aurait toutes les chances de jouir des effets d'amélioration de la performance provoqués par la ou les violations des règles antidopage au-delà de la période de suspension applicable. Alors que le Code actuel autorise une suspension de 4 ans pour une première violation sérieuse des règles antidopage seulement dans des cas de trafic ou d'administration de substance ou méthode interdite, le projet de Code révisé élargit ainsi le spectre des violations des règles antidopage pouvant mener à une suspension de 4 ans.

Flexibilité renforcée

Dans le même temps, une plus grande flexibilité est introduite en matière de sanctions en général. Cette flexibilité accrue permet d'imposer des sanctions plus sévères, mais aussi des sanctions

plus légères quand le sportif peut prouver que la substance en question n'était pas destinée à améliorer sa performance.

Substances spécifiées

Dans cette optique, la définition de « substances spécifiques » (désormais rebaptisées « substances spécifiées ») changera avec l'entrée en vigueur du Code révisé en 2009.

Le Code actuel stipule que « la Liste des interdictions peut identifier des substances spécifiques qui soit sont particulièrement susceptibles d'entraîner une violation non intentionnelle des règlements antidopage compte tenu de leur présence fréquente dans des médicaments, soit sont moins susceptibles d'être utilisées avec succès comme agents dopants ». Quand un sportif peut établir qu'il n'a pas utilisé une telle substance dans l'intention d'améliorer sa performance sportive, une violation des règles antidopage peut aboutir à une sanction réduite (au minimum un avertissement et une réprimande sans période de suspension, et au maximum une année de suspension).

Le Code révisé prévoit désormais que toutes les substances interdites—à l'exception des substances comprises dans les catégories des agents anabolisants et des hormones, ainsi que des stimulants identifiés dans la Liste des interdictions—deviennent des « substances spécifiées » à des fins de sanction. Cela signifie que quand

un sportif peut établir comment une substance spécifiée est entrée dans son corps ou est entrée en sa possession, et que cette substance spécifiée n'était pas destinée à améliorer la performance sportive, la sanction peut être réduite au minimum à une réprimande sans période de suspension, et au maximum à une suspension de 2 ans.

Il est important de noter que ces substances spécifiées, telles que définies dans le Code révisé, ne sont pas nécessairement des agents dopants moins importants que les autres substances interdites (par exemple, un stimulant listé comme étant une substance spécifiée pourrait être efficace pour un sportif en compétition). Pour cette raison, un sportif qui ne satisfait pas aux critères de réduction pourrait se voir imposer une suspension pouvant aller jusqu'à 4 ans en cas de circonstances aggravantes. Cependant, il existe de plus grandes probabilités que les substances spécifiées, par opposition aux autres substances interdites, puissent faire l'objet d'explications crédibles non liées au dopage.

Incitations aux aveux

Les incitations aux aveux ont également été renforcées dans le Code révisé. La réduction potentielle d'une période de suspension (la moitié de la période autrement applicable dans le Code actuel) est ainsi augmentée à trois quarts de la période de suspension autrement applicable pour l'aide substantielle fournie à une organisation



Le président du Comité international olympique (CIO), Jacques Rogge, à son arrivée à la Conférence en compagnie du directeur des affaires juridiques du CIO Howard Stupp, du membre du CIO Thomas Bach et de l'ancien président du CIO Juan Antonio Samaranch (de gauche à droite).



antidopage, une autorité criminelle ou un organisme de discipline professionnelle permettant à l'organisation antidopage de découvrir ou d'établir une violation des règles antidopage commise par une autre personne, ou à l'autorité criminelle ou l'organisme de discipline de découvrir une violation criminelle ou une infraction professionnelle perpétrée par une autre personne. En outre, quand un sportif ou une autre personne admet volontairement une violation des règles antidopage avant d'avoir été notifié d'une analyse d'échantillon pouvant permettre d'établir une violation des règles antidopage ou alors qu'aucune organisation antidopage n'est au courant d'une violation des règles antidopage, la période de suspension peut également être réduite, mais pas en-deçà de la moitié de la suspension autrement applicable.

Sanctions financières

Le Code révisé n'empêche pas les organisations antidopage de prévoir dans leurs propres règles des sanctions financières contre les tricheurs, en plus de la période de suspension ou des autres sanctions imposées.

Gestion accélérée des cas de dopage

Le Code révisé aborde la question des délais et permet l'accélération de la gestion des cas de dopage (en instaurant par exemple une période réduite entre l'analyse des échantillons A et B, ainsi qu'une suspension provisoire obligatoire après un résultat d'analyse anormal de l'échantillon A).

Droit d'appel de l'AMA

Le nouveau Code clarifie également le droit de l'AMA de faire appel devant le Tribunal arbitral du sport de cas dans lesquels une organisation antidopage ne rend pas de décision dans un délai raisonnable sur la question de savoir si une violation des règles antidopage a été commise, comme si l'organisation antidopage avait rendu une décision d'absence de violation des règles antidopage.

Harmonisation renforcée

De nombreux partenaires ont également réclamé une plus grande harmonisation dans des domaines où ils avaient initialement souhaité une certaine flexibilité dans le cadre de la rédaction originale du Code 2003. Par exemple, le Code actuel n'établit pas d'obligations quant au nombre de contrôles manqués pouvant entraîner une violation des règles antidopage, laissant aux organisations antidopage la liberté de déterminer ce nombre en fonction des circonstances propres à leur sport ou à leur pays. Ces règles ont été harmonisées et rendues obligatoires dans le cadre de la révision du Code.

Le Code révisé formalise la recommandation actuelle de l'AMA voulant que toute combinaison de trois contrôles manqués et/ou manquements par un sportif à son obligation de fournir des informations précises sur sa localisation sur une période de 18 mois constitue une violation des règles antidopage.

Convention de l'UNESCO

Le Code révisé stipule qu'en relation avec la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, le Comité international olympique n'acceptera des candidatures à l'organisation des Jeux olympiques que de pays dont le gouvernement a ratifié la Convention de l'UNESCO, et dont le comité national olympique, le comité national paralympique et l'organisation nationale antidopage respectent le Code.

A partir du 1er janvier 2010, les fédérations internationales devront également faire tout leur possible pour n'attribuer l'organisation de championnats du monde qu'à des pays dont le gouvernement a ratifié la Convention de l'UNESCO, et dont le comité national olympique, le comité national paralympique et l'organisation nationale antidopage respectent le Code.

Des changements en relation avec le principe de la responsabilité objective ont-ils été introduits dans le cadre de la révision du Code ?

Non. Le principe de la responsabilité objective restera en vigueur.

La responsabilité objective signifie que chaque sportif est objectivement responsable des substances décelées dans son échantillon, et qu'une violation des règles antidopage survient quand une substance interdite (ou ses métabolites ou marqueurs) est trouvée dans son prélèvement corporel. Il y a violation même si le sportif a fait preuve de négligence ou qu'il n'a pas agi intentionnellement.

Ainsi que le Tribunal arbitral du sport l'a invariablement confirmé, la règle de la responsabilité objective en cas de présence d'une substance interdite dans un prélèvement fourni par un sportif, assortie de la possibilité de modification des sanctions en fonction des critères énoncés, assure un juste équilibre entre l'application efficace des règles antidopage dans l'intérêt de tous les sportifs et l'équité lorsque des circonstances exceptionnelles ont fait qu'une substance s'est retrouvée dans l'organisme d'un sportif sans qu'il y ait eu négligence significative de sa part.

La Liste des substances et méthodes interdites a-t-elle été révisée dans le cadre de la procédure de révision du Code ?

Non. La révision du Code et la mise à jour annuelle de la Liste des interdictions sont deux procédures séparées.

La Liste des interdictions est révisée et mise à jour annuellement par l'AMA au travers d'un processus consultatif réparti sur toute l'année, impliquant des groupes d'experts scientifiques et antidopage internationaux et un appel aux commentaires des partenaires. ■



Révision des Standards internationaux

En même temps que la révision du Code mondial antidopage, l'AMA a lancé en 2006 une procédure de mise à jour des Standards internationaux, entrés en vigueur en 2004 conjointement au Code et destinés à harmoniser différents domaines techniques de la lutte contre le dopage. Ceux-ci incluent le contrôle du dopage, le travail des laboratoires, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et la Liste des substances et méthodes interdites. Les Standards internationaux sont obligatoires pour les signataires du Code (au nombre d'environ 570 à ce jour).

Liste des interdictions

La Liste des substances et méthodes interdites de l'AMA identifie les substances et méthodes interdites en et hors compétition, de même que dans des sports spécifiques.

La Liste des interdictions est révisée et mise à jour annuellement par l'AMA au travers d'un processus consultatif réparti sur toute l'année, et approuvée par le Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion annuelle de septembre. La Liste 2009 sera ainsi approuvée par le Comité exécutif de l'Agence en septembre 2008, pour entrer en vigueur le 1er janvier 2009, conjointement au Code révisé. Elle prendra en compte le changement de la définition des « substances spécifiées », puisque le Code révisé prévoit que toutes les substances interdites—à l'exception des substances comprises dans les catégories des agents anabolisants et des hormones, ainsi que des stimulants identifiés dans la Liste—seront considérées comme des « substances spécifiées » à des fins de sanctions.

Standard international pour les laboratoires

L'objectif du Standard international pour les laboratoires est d'assurer la production par les laboratoires de résultats d'analyse valides et de données ayant valeur de preuve, ainsi que l'harmonisation des modalités d'obtention et de rendu



Quelques-uns des participants à la Conférence. Au premier rang, de gauche à droite : l'Hon. Clayton Cosgrove, Ministre des Sports de Nouvelle-Zélande; René Bouchard, du gouvernement canadien; François Carrard, ancien directeur général du Comité international olympique (CIO) et président du Comité de rédaction de la Résolution de la Conférence; Adolf Ogi, Conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix; et Richard W. Pound, membre du CIO et président sortant de l'AMA.

des résultats pour l'ensemble des laboratoires accrédités par l'AMA.

La nouvelle version du Standard international pour les laboratoires est entrée en vigueur le 1er janvier 2008, suite à une procédure de consultation étendue et à son adoption par le Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion de novembre 2007 à Madrid.

Ce Standard révisé comprend un certain nombre d'amendements techniques, ainsi que quelques modifications majeures. Ainsi, le délai entre l'analyse de l'échantillon A et celle de l'échantillon B par les laboratoires accrédités ne doit

désormais pas dépasser 7 jours ouvrables, afin d'accélérer la gestion des cas. Par ailleurs, le contrôle de la performance des laboratoires a été renforcé. Désormais, la qualité des analyses de routine effectuées par les laboratoires sera prise en compte dans la procédure de ré-accréditation annuelle gérée par l'AMA, en plus des résultats des tests d'aptitude menés au cours de l'année par l'AMA et par la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC).

Standards internationaux de contrôle

Le but des Standards internationaux de contrôle est de planifier des



contrôles efficaces et de préserver l'intégrité et l'identité des échantillons depuis la notification du sportif jusqu'au transport des échantillons au laboratoire.

La révision de ces Standards a fait l'objet de plusieurs phases de consultation. La version provisoire révisée la plus récente—qui inclut des clauses se rapportant à la gestion des informations sur la localisation des sportifs et aux contrôles manqués—a été soumise à consultation jusqu'à fin janvier 2008. En fonction des commentaires reçus à cette date, une nouvelle phase de consultation sera lancée ou une version finale sera préparée pour être présentée pour approbation au Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion du 10 mai 2008.

Standard international pour l'AUT

L'objectif du Standard international pour l'autorisation d'usage à des

fins thérapeutiques (AUT) est de garantir l'harmonisation dans tous les sports et dans tous les pays des procédures suivies pour accorder une autorisation d'utilisation de substance à des fins thérapeutiques.

Ce Standard a fait l'objet de deux phases de consultation. Le projet de version révisée le plus récent est désormais en circulation parmi les partenaires de l'AMA, et le but est de présenter une version finale du Standard révisé pour approbation au Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion du 10 mai 2008.

Standard international pour la protection des renseignements personnels

Afin de s'assurer que les organisations antidopage protègent de façon appropriée les renseignements personnels fournis par les sportifs et leur personnel de soutien dans le cadre des activités antidopage,

l'AMA a mené une vaste consultation auprès d'experts juridiques, d'organisations internationales (telles que le Conseil de l'Europe) et de commissaires à la protection des données de divers pays afin de préparer un Standard international pour la protection des renseignements.

Un projet de Standard a été publié pour consultation par l'Agence en janvier. L'objectif est que ce nouveau Standard entre en vigueur le 1er janvier 2009, en même temps que le Code révisé.

Les Standards internationaux adoptés et les versions soumises à consultation sont disponibles sur le site Internet de l'AMA (www.wada-ama.org). ■



Ci-dessus : Le lieu de la Conférence : le Palacio Municipal de Congresos de Madrid. A droite : Le Conseil de fondation de l'AMA en réunion lors de la Conférence.





Le 17 novembre 2007, la « Résolution de Madrid » ci-dessous a été adoptée à l'unanimité par les participants à la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, marquant ainsi un pas en avant important dans le renforcement des actions de lutte contre le dopage dans le sport.



Résolution de Madrid

Adoptée par la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

Madrid, Espagne, 17 novembre 2007

La Conférence mondiale sur le dopage dans le sport (Conférence mondiale) tenue à Madrid, Espagne, du 15 au 17 novembre 2007, s'est réunie avec la participation de sportifs, de ministres et autres hauts fonctionnaires gouvernementaux, représentants de l'UNESCO, de l'AMA et d'organisations internationales ou non gouvernementales, ainsi que de représentants du Comité international olympique, Comité international paralympique, de Fédérations internationales sportives, Comités nationaux olympiques, Comités nationaux paralympiques, Organisations régionales et nationales antidopage et de tous les autres signataires;

***Extrêmement préoccupée** par le dopage dans le sport et par son impact négatif sur l'esprit du sport, la santé et le bien-être des sportifs et l'avenir du sport;*

***Attentive** au fait que le dopage menace les principes éthiques et les valeurs éducatives formulés dans la Charte Olympique et dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO;*

***Alarmée** par l'usage d'une grande variété de drogues dans la société à des fins non thérapeutiques et par ses conséquences sur la santé publique et en particulier sur celle des jeunes;*

***Considérant** l'influence et le rôle que les sportifs peuvent avoir, en tant que modèles, sur les jeunes;*

***Absolument consciente** de la nécessité de préserver des compétitions justes et équitables et d'éliminer le dopage dans le sport;*

***Rappelant** que les gouvernements, le Mouvement olympique et sportif ainsi que l'Agence mondiale antidopage (AMA) ont des rôles et des responsabilités complémentaires pour combattre et empêcher le dopage dans le sport et que cette coopération s'est révélée très ferme et efficace;*

***Insistant sur** l'importance de développer les aptitudes et de procéder à une formation permanente des sportifs, du personnel d'encadrement des sportifs et des organisations sportives et de partager les informations avec le public en général pour la prévention du dopage;*

***Reconnaissant** les avancées réalisées dans la lutte contre le dopage dans le sport, depuis 1999 notamment, et l'importance du rôle joué par l'AMA dans cette évolution;*

***Reconnaissant** que le Code mondial antidopage (Code 2003) s'est révélé un instrument juste, efficace et pratique pour l'harmonisation des efforts mondiaux contre le dopage dans le sport;*

***Félicitant** le Mouvement olympique et sportif d'avoir mis le Code en application avant le premier jour des Jeux de la XXVIIIe Olympiade à Athènes, Grèce;*

***Saluant** la rapide ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport par de nombreux gouvernements, ce qui a permis son entrée en vigueur le 1er février 2007, après son adoption à l'unanimité par la 33e session de la Conférence générale de l'UNESCO le 19 octobre 2005, ainsi que les obligations contraignantes qu'elle contient pour tous les États parties;*

***Insistant** sur le fait que la lutte contre le dopage dans le sport devrait s'intensifier grâce à une plus grande harmonisation internationale et à un renforcement de l'approche unifiée entre les gouvernements, le Mouvement olympique et sportif ainsi que l'AMA et les organisations internationales, intergouvernementales, régionales et non gouvernementales;*

World Conference
on Doping in Sport
Conférence Mondiale sur le
Dopage dans le Sport
Conferencia Mundial sobre el
Dopaje en el Deporte

Révision et amendement du Code mondial antidopage

1. **Reconnait** que le soutien, l'adoption, la mise en œuvre et l'évolution permanente ainsi que la révision du Code mondial antidopage sont des étapes aussi fondamentales qu'essentielles à une lutte efficace contre le dopage dans le sport;
2. **Exprime** sa satisfaction du fait que le Conseil de fondation de l'AMA a adopté le Code mondial antidopage révisé (Code 2007) au terme d'une procédure ouverte et transparente dans le monde entier;

L'Agence mondiale antidopage

3. **Félicite** l'AMA de son excellent travail, lui confirme son plein soutien et invite tous les partenaires à accroître le leur;
4. **Appuie** l'engagement renouvelé du Mouvement olympique et des gouvernements de participer à égalité (50% chacun) au financement du budget essentiel annuel approuvé de l'AMA, conformément à la formule qu'ils détermineront eux-mêmes;

Harmonisation, consolidation et développement de la lutte contre le dopage dans le sport

5. **Reconnait** la nécessité urgente d'une harmonisation plus efficace dans la lutte contre le dopage dans le sport dans tous les pays du monde et dans tous les sports, y compris les ligues professionnelles, et, à cette fin, tous les partenaires sont vivement encouragés à renforcer et à amplifier leurs efforts et leurs programmes antidopage;

Mouvement olympique et sportif et autres parties intéressées

6. **Recommande vivement** au Comité international olympique, Comité international paralympique, aux Fédérations internationales sportives, Comités nationaux olympiques, Comités nationaux paralympiques, Organisations nationales et régionales antidopage, Organismes de grandes manifestations sportives et à tous les autres signataires, de mettre en œuvre le Code 2007 et d'être en complète conformité avec lui au 1er janvier 2009;

Gouvernements

7. **Salue** l'engagement des gouvernements à accroître la coopération au niveau intergouvernemental, régional et mondial pour renforcer la participation de toutes les autorités publiques à la tâche de l'AMA; et
8. **Recommande vivement** à tous les gouvernements d'adhérer à la Convention Internationale contre le dopage dans le sport le 1er janvier 2009 au plus tard.

Madrid, Espagne
17 novembre 2007

Le nouveau vice-président de l'AMA, le Pr Arne Ljungqvist, présentant un cadeau à Richard W. Pound.



L'ex- et le nouveau présidents de l'AMA, Richard W. Pound et l'Hon. John Fahey.



Le président du Comité des sportifs de l'AMA, le Ministre russe des Sports Vyacheslav Fetisov, lors de son intervention sur le rôle des sportifs dans la lutte contre le dopage dans le sport.



Entretien avec le nouveau président de l'AMA

Franc Jeu s'est entretenu avec l'Honorable John Fahey, président de l'AMA depuis le 1er janvier 2008 et premier représentant des gouvernements à ce poste depuis la création de l'Agence fin 1999, pour évoquer ses premières impressions et ses priorités.

Vous êtes président de l'Agence mondiale antidopage depuis quelques semaines. Quelles sont vos premières impressions ?

Je suis très impressionné par le sérieux, l'engagement et le professionnalisme de l'équipe de l'AMA. L'Agence a réalisé d'énormes progrès dans la lutte contre le dopage dans le sport depuis sa création il y a seulement quelques années. Ses stratégies sont claires et ses fondements sont suffisamment solides pour en faire une organisation encore plus efficace dans son rôle de leader de la lutte contre le dopage dans le sport.

Mener la lutte contre le dopage dans le sport est une tâche importante. Avez-vous déjà connu des angoisses depuis votre prise de fonction ?

Je suis conscient de l'importance du défi et de la responsabilité qui m'incombe. J'ai quelques angoisses passagères, mais je pense qu'elles proviennent surtout du fait que je suis parfaitement conscient de la nécessité pour l'AMA de réussir dans sa mission. Je sais que si les sportifs et le public perdent confiance dans un sport, ce sport dépérira. C'est pourquoi un échec dans cette mission ne fait pas partie des options.

Le Mouvement antidopage a de nombreux défis à relever. Quel est à votre avis le plus grand défi auquel l'AMA, les organisations antidopage et vous-même allez être confrontés ?

Les changements avalisés lors de la Conférence mondiale de novembre 2007 pour faire du Code mondial antidopage un instrument encore plus robuste seront mis en place d'ici janvier 2009. Le Mouvement sportif et les gouvernements ont clairement indiqué leur désir de travailler de concert au travers de ce Code renforcé pour garantir l'efficacité de la lutte contre les tricheurs et un retour à une culture du sport dominée par le franc jeu. Nous devons exploiter cet élan et continuer de pousser en faveur d'encore davantage d'action de la part du Mouvement sportif et des gouvernements. Mon rôle en tant que président de l'AMA est de m'assurer que cette occasion soit saisie. Je vais notamment insister sur l'importance pour les autorités publiques de se doter de lois, politiques et règlements nationaux qui soient en ligne avec les principes du Code et qui soient mis en application.

Vous avez connu une carrière impressionnante au niveau gouvernemental. Comment vous êtes-vous intéressé au sport et à la lutte contre le dopage ?

Mes plus vieux souvenirs incluent tous un ballon de rugby. J'ai grandi dans un climat où je pouvais faire du sport pendant les 12 mois de l'année, sur de magnifiques plages de surf, terrains de tennis, de squash et autres. Je me suis intéressé à la plupart des sports, et, au fil des ans, j'ai été de plus en plus préoccupé par tout ce que je lisais à propos des rumeurs de dopage dans un certain nombre de pays d'Europe de l'Est, dans les années 70. Plus tard,





Le nouveau président de l'AMA, John Fahey, en discussion avec deux membres du Conseil de fondation de l'AMA: Rania Elwani, membre du Comité des sportifs de l'AMA (photo de gauche); et Sir Phil Craven, président du Comité international paralympique.

Le Mouvement sportif et les gouvernements ont clairement indiqué leur désir de travailler de concert au travers du Code renforcé pour garantir l'efficacité de la lutte contre les tricheurs et un retour à une culture du sport dominée par le franc jeu. Nous devons exploiter cet élan et continuer de pousser en faveur d'encore davantage d'action de la part du Mouvement sportif et des gouvernements.

après mon élection au Parlement australien en 1984, j'ai été exposé à ce problème du point de vue de la santé publique et de la triche.

Quelle est l'importance d'avoir un représentant des gouvernements à la présidence de l'AMA? Et en quoi votre expérience gouvernementale a-t-elle contribué à votre capacité à mener le Mouvement sportif et les gouvernements dans la lutte contre le dopage dans le sport ?

Les pères fondateurs de l'AMA ont eu l'intelligence de reconnaître que le monde sportif et les gouvernements disposent chacun de pouvoirs limités, mais qu'ensemble ils peuvent notablement gagner en efficacité. Grâce à mon expérience gouvernementale, j'espère pouvoir obtenir davantage d'efforts de la part des gouvernements des pays qui respectent le Code. Certains pays ont fait de gros efforts pour faciliter la collaboration avec leurs agences chargées de l'application de la loi et les agences antidrogue. Les roues des gouvernements tournent parfois lentement, mais je vais m'efforcer de convaincre les gouvernements du monde entier de maximiser les avantages qui peuvent être tirés du partage d'informations, d'enquêtes ciblées, de programmes d'éducation et de lois efficaces.

J'espère que mon expérience de Premier Ministre du plus grand État d'Australie, de Ministre fédéral des Finances, de chef de la délégation australienne à la 4e réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce à Doha et de président de la candidature de Sydney (couronnée de succès) à l'organisation des Jeux olympiques de 2000 démontre des capacités et

des compétences qui m'aideront dans ce défi si important pour l'avenir du sport.

Que pouvons-nous attendre de l'AMA sous votre présidence au cours de cette année ?

J'ai toujours cru en la consultation et en l'expression de la sagesse et du talent de ceux avec qui je travaille pour maximiser les succès d'une organisation. Le Conseil de fondation et la direction de l'AMA disposent d'une vaste palette d'expériences, et je serai attentif à leurs conseils et suggestions. Mais je n'aurai pas peur de prendre mes responsabilités sur quelque sujet que ce soit et de m'exprimer publiquement dans l'intérêt des objectifs de l'AMA.

Nous avons une liste de priorités importante pour 2008. Nous nous préparons notamment de manière active pour le rapport de novembre sur la conformité des signataires au Code. Le Code révisé et renforcé entrera en vigueur le 1er janvier 2009, et cela implique un travail important de sensibilisation et d'aide aux partenaires pour nous assurer qu'ils soient prêts à cette date. Notre programme de développement continuera de faciliter la création et le travail d'organisations régionales antidopage dans diverses régions du monde, afin de faire en sorte que tous les pays du monde soient actifs dans la lutte contre le dopage dans le sport. Et, bien sûr, nous continuerons d'encourager les autorités publiques à accélérer leur processus de ratification de la Convention de l'UNESCO, ratifiée à ce jour par 75 pays, afin que la santé des sportifs et la santé publique ne soient plus menacées par le dopage. ■

Passeport de l'Athlète:

La lutte contre le dopage dans le sport est un travail en perpétuelle évolution bénéficiant d'innovations scientifiques dans la dissuasion et la détection de substances dopantes. Le suivi longitudinal de paramètres biologiques de sportifs est l'une des avancées récentes les plus importantes en la matière. *Franc Jeu* fournit des réponses à quelques-unes des questions les plus fréquentes à propos de ce projet.

Comment le Passeport de l'Athlète peut-il contribuer à la détection de pratiques dopantes ?

Le principe fondamental du Passeport de l'Athlète est basé sur le suivi de paramètres sélectionnés qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage. La traçabilité biologique durant toute la carrière d'un sportif devrait rendre les préparations illégitimes beaucoup plus délicates à mettre en œuvre.

D'un point de vue médical, ce suivi biologique devrait également mettre en évidence les anomalies biologiques associées à des pathologies, qu'elles soient ou non le résultat de manipulations liées au dopage. Si nécessaire, une intervention rapide et efficace peut ainsi intervenir.

Dans sa forme finale, le Passeport sera utilisé pour remplir le double objectif d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les tricheurs et de protéger la santé des sportifs. En même temps, il doit également permettre le ciblage intelligent de sportifs pour le contrôle du dopage.

Comment ce concept a-t-il été développé ?

Le concept du Passeport de l'Athlète a été évoqué pour la première fois par l'AMA en 2002. Le travail dans ce domaine s'est intensifié suite aux questions soulevées lors des Jeux olympiques d'hiver de 2006 au sujet des « interdictions de départ » infligées à des sportifs par leurs fédérations suite à des contrôles de santé ayant

révélé des taux élevés d'hémoglobine. Des préoccupations ont été exprimées à ce moment-là à propos des résultats et de leur lien potentiel avec le dopage.

Consciente des différentes approches des paramètres sanguins dans différents sports, l'AMA a organisé une réunion afin de renforcer les échanges d'informations et de trouver un consensus sur cette question. Les participants à cette réunion—représentant notamment la Fédération internationale de ski (FIS), l'Union internationale de biathlon (IBU), l'Union internationale de patinage (ISU), l'Union cycliste internationale (UCI) et l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF)—se sont entendus pour que l'analyse des paramètres sanguins soit considérée comme faisant partie du processus antidopage dans la mesure où celle-ci peut contribuer à identifier des profils anormaux, et pour que l'AMA organise des réunions de suivi incluant notamment des experts dans le domaine de l'hématologie.

Au cours d'une série de réunions, ce groupe est arrivé à un consensus voulant que l'analyse longitudinale des paramètres sanguins des sportifs devrait être enregistrée dans une base de données et utilisée à des fins de ciblage des contrôles et de sanction quand des valeurs anormales sont observées.

A quel stade de la mise en place du Passeport de l'Athlète l'AMA se trouve-t-elle ?

Bien que le concept soit simple, dans la mesure où des modèles ont déjà été validés pour un usage étendu dans d'autres domaines tels que l'épidémiologie, la médecine légale et la surveillance vétérinaire, plusieurs éléments clés doivent être pris en considération avant son utilisation étendue dans le domaine de l'antidopage.

Afin de répondre à la complexité de cette situation, l'AMA a développé une stratégie à plusieurs niveaux incluant l'examen des questions juridiques et la nature des décisions disciplinaires possibles, de même qu'une étude de faisabilité et la mise en place de stratégies prenant en considération les caractéristiques et spécificités des différents sports (les paramètres à surveiller pourraient varier d'une discipline à l'autre).

Quel est le statut de l'utilisation proposée du Passeport de l'Athlète dans le cyclisme ?

Les 22-23 octobre 2007, la Ministre française des Sports Roselyne Bachelot a organisé à Paris une réunion en présence de représentants de l'UCI, des organisateurs de grands Tours, de l'AMA et de diverses autres parties impliquées dans le cyclisme, afin de discuter des moyens de renforcer la lutte contre le dopage dans le cyclisme.

Les participants à cette réunion se sont entendus pour que l'applicabilité du Passeport de l'Athlète dans sa dimension antidopage soit étudiée plus avant, au travers de la mise en place d'un projet pilote dans le

Ce qu'il faut savoir



cyclisme en 2008, sur la base des progrès réalisés par le groupe de travail d'experts des paramètres sanguins formé par l'AMA. Le modèle mathématique de traitement des données développé par le laboratoire de Lausanne sera appliqué en parallèle à d'autres modèles (modèle « off score », par exemple) en ligne avec les discussions du groupe de travail.

Comment le projet 2008 dans le cyclisme sera-t-il supervisé, et quelles sont ses contributions attendues dans le cadre du développement du Passeport de l'Athlète ?

Un comité indépendant est en place pour examiner les données sanguines et faire des recommandations de décisions à l'UCI.

Le projet pilote dans le cyclisme est la phase suivante de développement du projet, puisque celui-ci permettra de tester sa mise en place de façon pratique et à plus grande échelle. Ce projet est également l'occasion de tester le concept avant sa mise en place possible dans d'autres sports et à encore plus grande échelle. Une procédure de suivi sera établie pour évaluer le projet au cours de sa mise en place, à des fins d'amélioration, de développement, d'harmonisation et de diffusion.

Une évaluation globale du projet sera effectuée à la fin 2008 pour examiner l'expérience et les connaissances acquises qui pourraient être utiles à d'autres organisations.

La mission de l'AMA est de superviser et coordonner la lutte contre le dopage dans le sport. L'Agence supervisera attentivement le développement du projet, comme toute autre activité antidopage, et prendra en compte ses résultats dans le cadre du développement de l'harmonisation et des programmes antidopage dans le monde.

Des sportifs peuvent-ils être sanctionnés pour une violation des règles antidopage suite à la détection de paramètres indirects anormaux ?

Oui. Suivant la recommandation qui sera faite à l'UCI par la commission indépendante, le processus de gestion des résultats et les spécificités du cas, la décision pourrait aller potentiellement d'une interdiction de départ à une violation des règles antidopage. Le Code mondial antidopage (2003) permet des sanctions dans ce cadre-là, et le Code révisé (2009) renforce cette possibilité. Cependant, il s'agit d'un projet pilote, et il se pourrait qu'il faille un certain temps avant que le premier cas soit poursuivi.

Quels développements récents le modèle du Passeport de l'Athlète a-t-il intégré ?

L'analyse longitudinale de paramètres sanguins est désormais incluse dans les règles antidopage (avec la possibilité de sanctions). Les données collectées dans le cadre du modèle du Passeport de l'Athlète sont révisées par un groupe d'experts indépendants. En outre, le modèle mathématique utilisé pour l'analyse

compare des valeurs de référence obtenues pour chaque individu plutôt que des valeurs de référence basées sur une population de sportifs.

Le Passeport de l'Athlète remplacera-t-il le contrôle du dopage traditionnel ?

Les contrôles de l'urine et du sang, qui sont des contrôles toxicologiques, seront maintenus et améliorés grâce à des méthodes analytiques toujours plus sophistiquées, mais ils seront toujours davantage combinés à des outils tels que le suivi biologique. Au vu des défis posés par les méthodes biotechnologiques actuelles et futures, une approche toujours plus globale et biologique, similaire aux méthodes utilisées dans la science forensique, est nécessaire pour répondre avec une efficacité renforcée.

La lutte contre le dopage repose sur plusieurs stratégies comprenant le contrôle direct des sportifs, mais aussi des preuves réunies dans le contexte de violations des règles antidopage sans contrôle positif. En combinant ces stratégies, et en en développant d'autres pour répondre aux menaces émergentes, la lutte contre le dopage gagne en efficacité. ■

2008 : Les signataires du Code rendent compte de leur respect du Code

L'année 2008 est la première année au cours de laquelle les signataires du Code mondial antidopage 2003 doivent rendre compte officiellement à l'AMA de leur respect du Code. La conformité au Code est obligatoire pour les signataires (Article 23.2.1), et ceux-ci doivent en faire rapport à

règles et règlements pour y inclure les articles obligatoires et les principes du Code. Le signataire détermine comment mettre le Code en place dans ses propres règles, règlements et lignes de conduite, et ces règles doivent ensuite être soumises à l'AMA pour révision,

entreprises par l'organisation antidopage ou la fédération internationale. Ce questionnaire en ligne doit aider l'AMA à évaluer le statut de chaque signataire en terme de conformité au Code et permettre à l'Agence de fournir des conseils pour parvenir à la conformité, si nécessaire.



L'AMA offre également un certain nombre de ressources à ses partenaires pour les aider à remplir leurs obligations.

- **Modèles de bonnes pratiques pour les fédérations internationales (FI)**
- **Modèles de bonnes pratiques pour les comités nationaux olympiques (CNO) :** pour les pays disposant d'une agence nationale antidopage établie
- **Modèles de bonnes pratiques pour les organisations nationales antidopage (ONAD) :** pour les ONAD, et pour les pays ne disposant pas d'une agence nationale antidopage établie (auquel cas la responsabilité des activités antidopage revient au CNO).

l'AMA. « Afin de faciliter ce suivi, chaque signataire devra rendre compte à l'AMA de son respect du Code tous les deux ans et expliquer, s'il y a lieu, les motifs de sa non-observance » (Article 23.4.2).

Les signataires doivent franchir trois étapes pour se conformer entièrement au Code. L'acceptation du Code signifie qu'une organisation accepte les principes du Code et accepte de mettre celui-ci en place et de le respecter. Une fois que l'organisation sportive a accepté le Code, elle doit le mettre en place. Cela signifie qu'elle amende ses

en français ou en anglais, afin que l'Agence puisse établir si elles sont en ligne avec le Code. La dernière étape—le respect du Code—signifie que l'organisation applique effectivement ses règles amendées conformément au Code.

Pour permettre aux signataires du Code de remplir facilement leur responsabilité de rendre compte de leur conformité, l'AMA a créé un questionnaire en ligne d'évaluation de conformité au Code (disponible sur www.wada-ama.org). Ce questionnaire comprend des questions à choix multiples à propos des règles adoptées et des actions

Pour davantage d'informations sur le rapport 2008 de respect du Code, veuillez consulter la section « Respect du Code & Rapport » du site www.wada-ama.org. ■

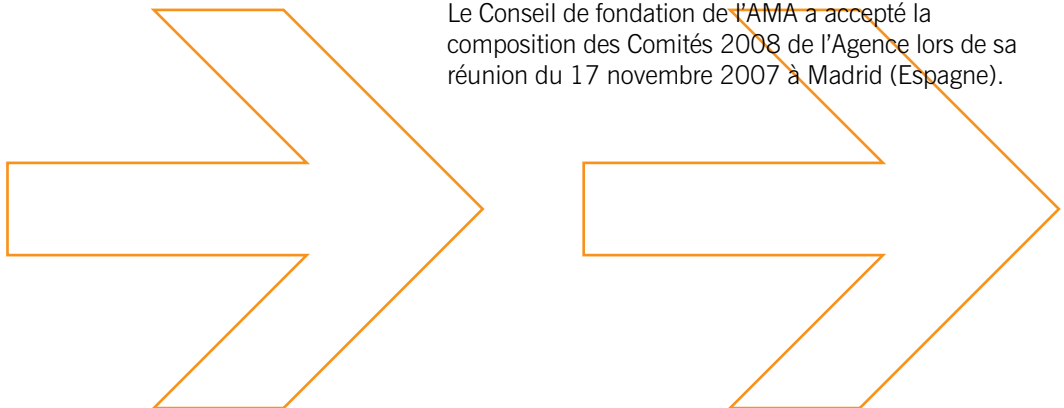
Membres des Comités 2008 de l'AMA

Le travail quotidien de l'AMA est effectué par une équipe relativement réduite de spécialistes de divers domaines hautement qualifiés et motivés. Mais l'Agence—fondée sur les principes de collaboration, de consultation et de transparence—s'appuie régulièrement sur l'expertise et l'expérience d'individus et d'organisations du monde entier dans le cadre du développement de ses programmes et activités de lutte contre le dopage.

Ce travail s'articule autour de la structure de gouvernance de l'AMA, qui comprend un Conseil de fondation, un Comité exécutif et divers comités.

Le **Conseil de fondation**, composé de 38 membres, est l'instance décisionnelle suprême de l'AMA. Il est composé à parts égales de représentants du Mouvement olympique et des gouvernements. Le Conseil de fondation délègue la direction et la gestion pratique de l'Agence, la mise en place de toutes ses activités et l'administration de ses fonds au **Comité exécutif**. Celui-ci est composé de 12 membres, issus à parts égales du Mouvement olympique et des gouvernements.

Les Comités de l'AMA ont quant à eux un rôle consultatif et fournissent une direction et des recommandations à l'Agence pour ses programmes. Ils l'aident également à remplir les responsabilités qui lui sont attribuées par le Code mondial antidopage. Les nominations des membres des Comités sont effectuées conformément aux Statuts de l'AMA, qui stipulent que la composition des Comités doit respecter une représentation équitable des sports et des gouvernements, des sexes et des diverses régions du monde. Les partenaires de l'AMA sont encouragés à présenter des candidats, et les nominations sont effectuées en conformité avec les conditions précisées ci-dessus par le président de l'AMA, le président du Comité en question et le directeur général de l'Agence. Le Conseil de fondation de l'AMA a accepté la composition des Comités 2008 de l'Agence lors de sa réunion du 17 novembre 2007 à Madrid (Espagne).



Comité des sportifs

Les contacts avec les sportifs et leurs commentaires sont une priorité pour l'AMA. Le **Comité des sportifs** de l'AMA a été créé pour représenter la voix et les droits des sportifs du monde entier, et pour obtenir leurs conseils sur les programmes et activités de lutte contre le dopage. Ce Comité réunit des sportifs olympiques et paralympiques de diverses régions du monde. Ses membres contribuent à sensibiliser les sportifs à l'importance de la lutte contre le dopage, à promouvoir le franc jeu, et sont en contact avec leurs autorités gouvernementales régionales et nationales en matière de lutte contre le dopage. Ils contribuent à aider l'AMA à mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les sportifs vulnérables et à mettre en place des stratégies de détection, mais aussi de prévention du dopage.

<p>M. Vyacheslav FETISOV (président du Comité) Président du Comité d'État pour la culture physique et le sport (Ministre des Sports) Champion olympique et champion du monde de hockey sur glace Fédération de Russie</p>	<p>Mme Rania ELWANI Membre du CIO Membre de la Commission des athlètes du CIO Trois participations aux Jeux olympiques en natation Egypte</p>	<p>Mme Rosa MOTA Membre du Conseil supérieur des sports du Portugal Ambassadrice portugaise du franc jeu au Conseil de l'Europe Championne olympique et championne du monde de marathon Portugal</p>
<p>M. Kalusha BWALYA Membre du Comité des joueurs de la FIFA Ambassadeur de la Coupe du monde 2010 Zambie</p>	<p>Mme Meike EVERS Double championne olympique d'aviron Double championne du monde Inspecteur principal de police Allemagne</p>	<p>Mme Beckie SCOTT Porte-parole de « Sport pour la vie », programme anti-tabac et anti-drogue au Canada Membre du CIO Membre de la Commission des athlètes du CIO Championne olympique de ski de fond Canada</p>
<p>Mme Jacqui COOPER Vice-présidente de la Commission des athlètes du Comité olympique australien Championne du monde de ski acrobatique Australie</p>	<p>Mme Sara FISCHER Deux participations aux Jeux olympiques en surf des neiges Gagnante de cinq Coupes du monde Étudiante en médecine Suède</p>	<p>Mme Yoko TANABE Directrice de l'Agence antidopage japonaise Championne olympique et championne du monde de judo Japon</p>
<p>M. Marcus DE FREIRE Directeur technique du Comité olympique brésilien Membre de la Commission des athlètes du Ministère des Sports du Brésil Médaille olympique de volley-ball Brésil</p>	<p>Mme Tanja KARI Membre du Comité des athlètes du Comité international paralympique Championne paralympique et championne du monde de ski de fond Finlande</p>	<p>Mme Yang YANG Membre du Comité des athlètes de l'Union internationale de patinage (ISU) Membre du Comité olympique chinois Championne olympique et championne du monde de patinage sur piste courte Chine</p>
<p>M. Stéphane DIAGANA Membre de la Commission des athlètes de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) Champion du monde d'athlétisme France</p>	<p>M. David MILLAR Vainqueur de trois étapes du Tour de France 2007 Suspendu deux ans après admission de prise d'EPO Cycliste professionnel et ambassadeur de la lutte contre le dopage d'UK Sport Royaume-Uni</p>	

Comité Éducation

Le **Comité Éducation** fournit à l'administration de l'AMA des conseils, des recommandations et une direction en matière de stratégies et d'activités éducatives à court terme et d'approches liées aux programmes d'éducation de l'Agence à long terme.

<p>L'Hon. Helena GUERGIS (présidente du Comité) Canada</p>	<p>M. Chris BUTLER Monaco/Australie</p>	<p>Mme Charmaine CROOKS Canada</p>	<p>Dr Robin MITCHELL Fidji</p>
<p>Dr Zoran BARČOT Croatie</p>	<p>Pr Fernando CÁCERES Uruguay</p>	<p>Pr Rob DONOVAN Australie</p>	<p>M. Anders SOLHEIM Norvège</p>
<p>Dr Claudia BREUER Allemagne</p>	<p>Dr June CADDLE Barbade</p>	<p>M. Torben HOFFELDT Danemark</p>	
	<p>Dr Bréhima COULIBALY Mali</p>	<p>Mme Allison HOLLOWAY Royaume-Uni</p>	

Panel d'examen des questions éthiques

Le **Panel d'examen des questions éthiques** produit des opinions éthiques si besoin, et souvent dans des délais limités, au travers de la révision de questions éthiques urgentes ou litigieuses pouvant survenir dans la lutte contre le dopage dans le sport. De même, il développe et recommande à la direction de l'AMA des règles et propositions quand il le juge approprié.

Dr Thomas H. MURRAY (président du Panel) États-Unis	Dr Bartha Maria KNOPPERS Pays-Bas/Canada	Dr Sigmund LOLAND Norvège	Dr Margaret SOMERVILLE Australie/Canada	Dr Henk TEN HAVE Pays-Bas
--	--	-------------------------------------	---	-------------------------------------

Comité Finance & Administration

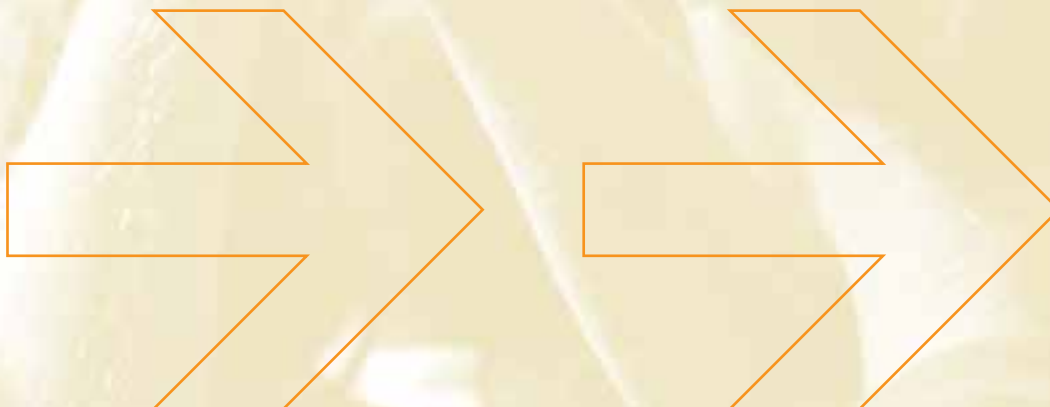
Le **Comité Finance & Administration** fournit à l'administration et au Comité exécutif de l'AMA des recommandations et une direction en matière de budget, de financement et de politique administrative.

Sir Craig REEDIE (président du Comité) Royaume-Uni	M. Patrick CHAMUNDA Zambie	Mme Roberta INNAMORATI Italie	M. Willi KALTSCHMITT Guatemala	M. Thierry SPRUNGER Suisse/CIO—Observateur
M. Brian BLAKE États-Unis	M. Robert DE VRIES Pays-Bas	M. Tomas JOHANSSON Suède	M. Majed T. AL QATARNEH Jordanie	

Comité Santé, médecine & recherche

Le **Comité Santé, médecine & recherche** (SM&R) offre des conseils d'experts pour permettre à l'AMA d'être un leader mondial dans les questions de santé, de médecine et de recherche liées au sport sans dopage. Le Comité SM&R surveille les développements scientifiques dans le sport avec pour objectif de protéger la pratique du sport sans dopage. Il supervise également les divers sous-comités scientifiques en relation avec la Liste des interdictions, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et l'accréditation des laboratoires, et participe au processus de sélection de projets de recherche scientifique.

Pr Arne LJUNGQVIST (président du Comité) Suède	Pr Theodore FRIEDMANN États-Unis (rapporteur du Panel dopage génétique)	Dr Per Wiik JOHANSEN Norvège	Dr Babette PLUIM Pays-Bas
Pr Don CATLIN États-Unis	Pr David GERRARD Nouvelle-Zélande (rapporteur du Comité AUT)	Pr Ichiro KONO Japon	Dr Brian SANDO Australie
Pr Eduardo DE ROSE Brésil	Dr Luis HORTA Portugal (rapporteur du Comité Laboratoires)	Dr Jean-Claude MBANYA Cameroun	Dr Patrick SCHAMASCH Suisse
Pr Jiri DVORAK Suisse		Pr Timothy NOAKES Afrique du Sud	Dr Gary WADLER États-Unis (rapporteur du Comité Liste)
	Dr Toni PASCUAL Espagne		



Sous-comité Liste

Le **sous-comité Liste** est un groupe de travail responsable de fournir à l'AMA des conseils, des recommandations et une direction en matière de gestion, révision et publication du Standard international de la Liste annuelle des interdictions de l'AMA (la Liste).

Dr Gary WADLER (rapporteur au Comité Santé, médecine & recherche) États-Unis	Dr Joseph HANIG États-Unis	Dr Georges LAGIER France	Dr Martial SAUGY Suisse
Dr Richard BUDGETT Royaume-Uni	Dr Marilyn HUESTIS États-Unis	Dr Andrew PIPE Canada	Dr Patrick SCHAMASCH Suisse
	Dr Audrey KINAHAN Irlande	Dr Renno ROELANDT Belgique	Pr Hidenori SUZUKI Japon

Sous-comité AUT

Le **sous-comité AUT** est un groupe de travail responsable de formuler des recommandations en matière de protocoles et procédures requis par l'AMA pour remplir ses responsabilités dans le domaine des AUT conformément au Code mondial antidopage, y compris en matière de processus de révision et d'appel.

Pr David GERRARD (rapporteur au Comité Santé, médecine & recherche) Nouvelle-Zélande	Dr Katharina GRIMM Suisse	Dr Kim KEUN-YOUL Corée	Dr Anik SAX Luxembourg
	Dr Peter JENOURE Suisse	Dr Margo MOUNTJOY Canada	

Sous-comité Laboratoires

La gestion globale de l'accréditation et de la ré-accréditation des laboratoires antidopage dans le monde se fait sous la supervision du **sous-comité Laboratoires** de l'AMA. Ce groupe de travail est également responsable du Standard international pour les laboratoires et des documents techniques associés.

Pr Luis HORTA (rapporteur au Comité Santé, médecine & recherche) Portugal	Dr Larry BOWERS États-Unis	Dr John MILLER France	M. Alan SQUIRRELL Australie
Dr Francesco BOTRE Italie	Dr Rymantas KAZLAUSKAS Australie	Pr Lothar SIEKMANN Allemagne	Pr Moutian WU Chine

Panel sur le dopage génétique

Le **Panel sur le dopage génétique** conseille l'AMA en relation avec la menace du dopage génétique en développant des stratégies de prévention et de détection des manipulations non thérapeutiques de gènes/protéines dans le sport. Ce groupe de travail contribue à l'élaboration de règles et lignes de conduite dans le domaine du transfert de gènes dans le sport et à la sélection de projets ou de programmes de recherche en génomique et en protéomique.

Pr Theodore FRIEDMANN (président du Panel) États-Unis	Pr Odile COHEN-HAGUENAUER France	Pr Lee SWEENEY États-Unis	Pr Douglas WALLACE États-Unis	Dr Kurt ZINN États-Unis
--	--	-------------------------------------	---	-----------------------------------

Publications antidopage de l'AMA disponibles pour traduction et diffusion

Les partenaires de l'AMA peuvent utiliser du contenu et des informations antidopage conçus par l'AMA pour les aider à intensifier leurs activités de sensibilisation et d'éducation antidopage. Dans le cadre du **programme de partage de contenu de l'AMA**, les publications suivantes sont disponibles pour traduction, apposition de logos et diffusion.



Liste 2008 des substances et méthodes interdites

Le Code attribue à l'AMA la responsabilité de préparer et de publier la Liste annuelle des interdictions, le Standard international identifiant les substances et méthodes interdites dans le sport. Cette publication contient la Liste complète en français, anglais et espagnol.

Guide du sportif de l'AMA (4e édition)

Ce livret donne aux sportifs une vue d'ensemble du Code mondial antidopage et de leurs droits et responsabilités dans le processus de contrôle du dopage. Il est disponible en français, anglais et espagnol.



Brochure sur le contrôle du dopage

Cette brochure fournit une description de la procédure de contrôle du dopage étape par étape et permet aux sportifs de mieux comprendre leurs responsabilités en matière de contrôle. Elle est disponible en français, anglais, arabe, allemand et espagnol.

Brochure antidopage

L'UNESCO a conçu, en collaboration avec l'AMA, une brochure d'éducation antidopage pour les jeunes. Cette publication présente aux lecteurs la problématique du dopage et met en lumière des éléments fondamentaux du Code mondial antidopage, notamment les substances et méthodes interdites, le contrôle du dopage et les violations des règles antidopage. Le sujet est abordé d'une manière positive et constructive, avec un accent mis sur le franc jeu et l'éthique sportive. Cette brochure est disponible en français, anglais et espagnol.



Dans le cadre du programme de partage de contenu de l'AMA, les partenaires ont la possibilité de reproduire le contenu et/ou de le traduire en d'autres langues. L'AMA encourage également l'utilisation du logo de l'AMA pour les partenariats dans ces publications.

Les partenaires intéressés peuvent contacter le coordinateur de la communication de l'AMA, James Roach, à l'adresse james.roach@wada-ama.org pour recevoir le formulaire de demande de partage de contenu.



Prodige d'hiver

Sara Fischer a grandi dans la neige. Ayant passé son enfance près de la plus grande station de ski de Suède, Sälen, elle a été immergée dans le ski dès son plus jeune âge. Son père était responsable de l'équipe de ski du collège et a même entraîné la future championne olympique Pernilla Wiberg pendant trois ans. Sara, elle, a fait du ski de compétition jusque dans les années 90, au moment où le surf des neiges a gagné en popularité.



Immédiatement, Sara a aimé cet autre sport de glisse et abandonné le ski, au point de fréquenter un collège spécialisé dans ce sport en compagnie de son frère. « Mon frère est l'un de mes meilleurs amis, et cela a été fantastique de pouvoir passer autant de temps ensemble grâce à notre sport », se souvient-elle.

Rapidement, Sara a commencé à disputer des compétitions internationales et à parcourir le monde. Elle a connu sa meilleure saison en 2002-2003, remportant notamment une médaille de bronze aux championnats du monde en Autriche. Au total, elle a participé à deux Jeux olympiques, et remporté 5 Coupes du monde, 13 championnats de Suède et 3 médailles de bronze aux championnats du monde juniors.

De l'aveu de Sara, le sport lui a permis de grandir en tant que personne, tout en lui donnant la possibilité de vivre dans des pays et des cultures qu'elle n'aurait sans doute pas eu l'occasion de découvrir sans le sport. « Pouvoir vivre une expérience et une carrière de sportif de haut niveau est un privilège. Cela demande beaucoup de travail, mais cela reste sans contester un privilège. »

Après les Jeux olympiques de 2002 à Salt Lake City, Sara a voulu voir autre chose. Elle a donc commencé une licence de médecine, tout en continuant de s'entraîner pour les Jeux de 2006. Aujourd'hui, retirée du sport, elle se concentre sur ses études à temps plein, et espère obtenir sa licence en juin 2009.

En janvier 2008, Sara a également rejoint le Comité des sportifs de l'AMA. Elle partage ici quelques réflexions sur son expérience et la lutte contre le dopage.

Quelle est votre expérience olympique la plus marquante ?

Sans aucun doute la cérémonie d'ouverture des Jeux de Salt Lake City en 2002. L'entrée dans

le stade, l'ambiance étaient incroyables. J'en ai encore la chair de poule.

Quelle est votre vision de l'AMA et de la lutte contre le dopage ?

L'AMA a fait un travail colossal, et il est crucial de poursuivre cette tâche. La recherche scientifique et la sensibilisation fournissent aux sportifs davantage d'informations sur les effets secondaires et les dangers du dopage.


Avez-vous remarqué une évolution de la lutte contre le dopage durant votre carrière ?

Oui, clairement. Les efforts de sensibilisation se sont intensifiés, et j'ai été contrôlée plus souvent au fil des ans.

Qu'espérez-vous accomplir au sein du Comité des sportifs de l'AMA ?

J'espère être une porte-parole pour les sportifs du monde entier. Je vais aussi essayer de les aider dans leur vie quotidienne de sportifs « propres ».

Est-ce important pour les sportifs d'élite d'être des modèles ?

C'est la chose la plus importante pour eux dans la lutte contre le dopage. Les sportifs d'élite doivent se faire entendre et transmettre aux jeunes sportifs les valeurs du franc jeu, qui sont les fondements du sport. 



Conseil olympique d'Asie

Par Husain Al-Musallam, Directeur Général du Conseil olympique d'Asie

« La lutte contre le dopage dans le sport est un objectif prioritaire du Conseil olympique d'Asie. Nous sommes convaincus que des programmes antidopage comprenant des méthodes de prévention et de détection sont la solution à long terme contre le dopage. L'OCA mène également un programme actif de contrôles en et hors compétition dans le cadre de ses manifestations. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec l'AMA depuis 2004. »

- Son Altesse Royale Sheikh Ahmad Al-Fahad Al-Sabah, Président du Conseil olympique d'Asie (OCA) -

Le Conseil olympique d'Asie est l'association faîtière du sport en Asie, et l'une des cinq associations continentales reconnues par le Comité international olympique (CIO). L'OCA a été formé en 1982. Son bureau principal, situé à Koweït City, est dirigé par Son Altesse Royale Sheikh Ahmad Al-Fahad Al-Sabah. Le principal objectif de l'OCA est de développer le sport, la culture et l'éducation parmi la jeunesse asiatique et de promouvoir le respect, l'amitié et la paix par le sport.

L'OCA organise notamment quatre manifestations majeures en Asie : les Jeux asiatiques, les Jeux asiatiques d'hiver, les Jeux asiatiques en salle et les Jeux asiatiques de plage.

En décembre 2004, dans le cadre de la préparation des Jeux d'Asie de l'Ouest et de la manifestation principale de l'OCA—les Jeux asiatiques—, le Conseil a organisé une réunion avec l'AMA pour discuter de la mise en place du Code mondial antidopage. A la même époque,

l'AMA a lancé l'idée de créer une organisation régionale antidopage (ORAD) réunissant sept pays du Golfe et le Yémen, afin de partager les ressources de ces pays pour développer des programmes antidopage dans la région. Le Conseil s'est également appuyé sur les règles existantes du CIO en la matière.

Suite à cette première rencontre, l'un des objectifs principaux a été de diffuser le message antidopage dans tous les pays d'Asie. Ce travail a été réalisé notamment en allouant du temps lors des forums régionaux de l'OCA pour des présentations informant les responsables de chaque Comité national olympique de leurs rôles et responsabilités. L'OCA a également invité l'AMA à de nombreux forums pour présenter des questions clés liées au Code et le soutien offert par l'Agence au travers de la création d'organisations régionales antidopage.

Au fil des ans, l'OCA a souhaité étendre la mise en place de programmes antidopage à tout le

continent asiatique, en apportant un soutien sans faille au programme de développement de l'AMA. L'OCA a ainsi organisé une réunion de planification stratégique avec l'AMA pour déterminer quels pays de la région collaboreraient le mieux entre eux dans le cadre d'ORAD. Ces efforts ont porté leurs fruits. Aujourd'hui, cinq ORAD réunissant plus de 37 pays ont été créés en Asie et sont actives dans la lutte contre le dopage. Le Conseil olympique d'Asie a participé à chaque réunion de ces ORAD et croit fermement que le travail de chacune de ces organisations régionales bénéficiera à la jeunesse et à la lutte contre le dopage en Asie.

L'une des possibilités utilisées par l'OCA pour renforcer ces capacités consiste à inviter des agents de contrôle du dopage (ACD) formés par l'OCA et par des partenaires de l'AMA (UK Sport, agences nationales antidopage d'Australie, de Norvège et du Japon) à l'une des quatre grandes manifestations organisées par le Conseil. Ce type d'expériences



Le président de l'OCA, Son Altesse Royale Sheikh Ahmad Al-Fahad Al-Sabah, signe l'acceptation du Code mondial antidopage en compagnie du directeur du bureau régional Asie/Océanie de l'AMA, Kazuhiro Hayashi.



Le nouveau siège de l'OCA au Koweït (à gauche). Les délégués des CNO et des gouvernements à la première réunion de l'ORAD d'Asie du Sud Est à Bangkok (à droite).



permet aux ACD de tester et de renforcer leurs compétences dans le cadre d'une grande manifestation internationale, et de faire bénéficier ensuite leurs pays et leurs régions de cette expérience.

Outre les projets d'ORAD, l'OCA a invité l'AMA à réaliser des audits des programmes antidopage, notamment lors des Jeux d'Asie de l'Ouest à Doha en 2004 et des Jeux asiatiques en salle à Macao en 2007. L'AMA a également mené des missions d'Observateurs indépendants (OI) et de sensibilisation des sportifs lors des Jeux asiatiques de 2006 à Doha. « Cette occasion a permis au comité antidopage de l'OCA d'améliorer ses opérations grâce aux commentaires des OI de l'AMA, et à de très nombreux sportifs d'être sensibilisés aux questions liées au dopage dans le sport », se félicite le directeur général de l'OCA, Husain Al-Musallam.

Encouragé par le succès du programme de sensibilisation des sportifs lors des Jeux asiatiques 2006, l'OCA prévoit maintenant d'adopter le modèle de sensibilisation des sportifs de l'AMA pour ses grandes manifestations, en engageant notamment dans ces programmes des experts locaux actifs dans les ORAD et dans d'autres programmes antidopage en Asie.

Afin de renforcer les connaissances de la Liste des interdictions de l'AMA et des procédures d'autorisation

d'usage à des fins thérapeutiques, le Conseil olympique d'Asie a conclu un partenariat avec UK Sport et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) pour utiliser la Banque d'information sur les substances (BIS). Cette banque d'information fournit des réponses facilement accessibles aux questions à propos du statut de produits pharmaceutiques et de médicaments vendus sans ordonnance. Le statut de ces substances est indiqué comme étant interdit, non interdit ou interdit dans certains sports. L'OCA encourage ses sportifs à consulter la BIS et la Liste des interdictions de l'AMA avant d'utiliser toute substance. La BIS informe également les sportifs et les médecins de la nécessité ou non de demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour une substance donnée. L'objectif de l'OCA est de traduire la banque de données dans les principales langues parlées en Asie pour en étendre l'utilisation.

L'OCA veut également poursuivre son approche proactive en matière de lutte contre le dopage et intégrer le message antidopage dans toutes ses activités. Afin de faciliter le travail de l'AMA, le Conseil olympique d'Asie demande désormais à toutes les villes hôtes de manifestations majeures sous la juridiction de l'OCA d'allouer un hébergement et des accréditations aux équipes de l'AMA y participant. Ainsi, l'AMA pourra consacrer encore

davantage de temps et de ressources à l'essence même de son travail, sans avoir à s'occuper de ces détails logistiques.

Lors de sa réunion du 28 mai 2007 à Almaty (Kazakhstan), le Comité exécutif de l'OCA a voulu intensifier encore ce partenariat en offrant à l'AMA un bureau dans les locaux du siège de l'organisation à Koweït City, pouvant servir de bureau sous-régional en Asie et appuyer le travail du bureau régional Asie/Océanie de l'AMA basé à Tokyo (Japon). Cette offre de l'OCA, qui inclut l'utilisation gratuite de toutes les installations du nouveau siège de l'OCA, a été acceptée à l'unanimité par le Comité exécutif de l'AMA lors de sa réunion de novembre 2007 à Madrid (Espagne).

Si un travail important a été réalisé au cours des dernières années dans la lutte contre le dopage, l'OCA pense que les efforts doivent être encore intensifiés dans ce domaine, afin de renforcer notamment la sensibilisation aux risques du dopage et les messages éducatifs. Aucune organisation ne peut le faire seule, et nous sommes convaincus qu'en travaillant main dans la main mus par les mêmes objectifs, nous pourrions nous rapprocher encore davantage d'un sport sans dopage. ■

Des membres de l'équipe de sensibilisation de l'AMA aux Jeux asiatiques 2006 (à gauche). Les participants au cours de formation des ACD de l'ORAD d'Asie du Sud Est (à droite).



Un travail en cours

Quel chemin avons-nous parcouru en matière d'éducation antidopage? Ce domaine devenant une composante obligatoire du Code mondial antidopage révisé, l'occasion est belle de se pencher sur l'évolution des activités dans ce secteur.

Pendant la phase de mise en place du Code, la plupart des organisations antidopage ont concentré leurs efforts sur leur mise en conformité avec le Code. Pour fournir un soutien à ces organisations, les efforts de l'AMA se sont d'abord matérialisés par l'organisation de symposiums et la production de matériel d'information (brochures sur la localisation des sportifs, sur les médicaments, sur les compléments alimentaires, sur le contrôle du dopage, ainsi qu'un DVD sur ce dernier sujet). L'AMA s'est ensuite concentrée sur l'organisation de séminaires interactifs visant à « former les formateurs », sur le développement de mallettes pédagogiques pour les entraîneurs et les enseignants, ainsi que sur la mise en place d'un solide programme de recherche en sciences sociales.

Des séminaires interactifs pilotes, également connus sous le nom de « séminaires itinérants », ont été organisés au Nicaragua et en Colombie en septembre 2006. Suite aux résultats positifs de ce projet pilote, d'autres séminaires ont été organisés en 2007 en Afrique (Seychelles, Ile Maurice, Madagascar, Niger, Maroc, Nigeria, Ghana et Mali), dans les Caraïbes (Barbade,

Trinidad et Tobago, Aruba) et en Amérique Latine (Bolivie, Panama et Venezuela). (Pour davantage d'informations à propos de ces séminaires itinérants, veuillez consulter le site Internet www.wada-ama.org et le numéro 2-2007 de *Franc Jeu*.)

Les mallettes pédagogiques ont été initialement développées pour soutenir trois groupes cibles de la lutte antidopage : les enseignants, les agents de programmes (les personnes responsables de monter un programme éducatif au sein d'une organisation) et les entraîneurs. La mallette des enseignants comprend une série de plan de cours et divers outils pédagogiques qu'un enseignant peut utiliser dans sa classe. Cette mallette constitue le support principal des séminaires itinérants, en conjonction avec la mallette des agents de programme, qui contient un ensemble de matériel d'information et de présentations.

La mallette des entraîneurs, lancée au début 2007, cible les entraîneurs des sportifs d'élite. Elle contient du matériel qui aide les entraîneurs à se familiariser avec les règles de la lutte contre le dopage, ainsi que des outils pour

les aider à réfléchir sur le problème du dopage dans le sport. En novembre 2007, une formation à l'utilisation de la mallette a été organisée à Lausanne (Suisse), à l'usage des fédérations internationales (FI). L'objectif de cette session était de discuter de la manière dont le matériel peut être intégré dans un curriculum existant ou fournir un soutien dans le cadre de la création de cours de formation des entraîneurs. Ce projet a reçu un accueil favorable de la part des FI, et nombre d'entre elles ont demandé de pouvoir utiliser la version téléchargeable de la mallette sur leur site Internet.

Cette formation a également permis un échange entre les représentants de FI, qui ont pu exprimer leurs opinions et faire part des difficultés rencontrées dans le cadre de la formation des entraîneurs. Les FI veulent notamment s'assurer que les entraîneurs de sportifs d'élite connaissent les règles antidopage. Les participants à la réunion de Lausanne ont également insisté sur l'urgence de cibler également les entraîneurs de sportifs de niveaux inférieurs ou plus jeunes. Le département Éducation a pour objectif de fournir la nouvelle composante de la mallette des



La mallette des entraîneurs de l'AMA, l'une des trois mallettes développées par l'Agence pour aider un certain nombre de groupes cible dans la lutte contre le dopage.

entraîneurs ciblant ces niveaux inférieurs durant l'été 2008.

Deux autres mallettes sont en cours de création. L'une s'adressera aux agents de contrôle du dopage et l'autre aux professionnels de la santé. Compte tenu des besoins spécifiques de ces deux groupes, ces mallettes sont élaborées en partenariat étroit avec des experts dans les domaines respectifs.

Le programme de subventions de recherche en sciences sociales s'est étendu de façon remarquable depuis sa création en 2005. Les candidatures ont triplé depuis le lancement du programme, avec 36 projets reçus en 2008.

Le Comité Éducation de l'AMA—dont le mandat est de fournir à l'administration de l'AMA des conseils, des recommandations

et une direction en matière de stratégies et d'activités éducatives à court terme et d'approches liées aux programmes d'éducation de l'Agence à long terme—a suggéré que le programme de subventions de recherche en sciences sociales suive la voie tracée par le programme de recherche scientifique et inclue un programme de recherche ciblée, en plus du programme régulier. Le Comité a également demandé une revue de la littérature sur les méthodes de prévention efficaces en relation avec divers problèmes de société, afin de trouver des dénominateurs communs (tels que les facteurs inter- et intra-personnels jouant un rôle actif dans les séquences liées à la prévention et au traitement) et de tirer des leçons de ces programmes. Par conséquent, une équipe de chercheurs de l'Université de Leeds (Royaume-Uni) va réaliser une revue de la littérature

avec un spectre plus large qu'une recherche essentiellement consacrée au sport. La responsable de ce projet, le Dr Susan Backhouse, a rendu un projet de recherche dans le cadre du programme de 2006, dont le rapport final peut être consulté sur le site Internet de l'AMA.

La fin de l'année 2007 a également vu le département Éducation changer de nom, puisque, depuis sa fusion avec le programme de développement antidopage, il s'appelle désormais « département Éducation et Développement ». Le programme de développement antidopage, chargé de la création d'organisations régionales antidopage (ORAD), faisait auparavant partie du département Standards et Harmonisation. ■

Des projets de nouvelles ORAD

La lutte contre le dopage continue de s'étendre à de nouvelles régions du monde, avec la création en novembre 2007 d'une quatorzième organisation régionale antidopage (ORAD) dans le monde, établie en Afrique Zone VII. Cette ORAD, située dans l'Océan indien, réunit les Comores, Djibouti, Madagascar, l'Île Maurice et les Seychelles. Son bureau est situé aux Seychelles, où le gouvernement et le Comité national olympique (CNO) ont

proposé de fournir des locaux et des employés pour coordonner le développement antidopage dans la région.

Un autre projet d'ORAD sera lancé dans les prochaines semaines en Afrique Zone I (Afrique du Nord), avec la réunion en Tunisie d'un groupe de projet regroupant des représentants de la Tunisie, du Maroc, de la Libye et de l'Algérie.

Au travers du programme d'ORAD, l'AMA facilite la création d'organisations antidopage indépendantes dans des régions du monde sans programmes antidopage établis ou développés. Depuis le lancement de ce programme, 119 pays se sont joints à la lutte contre le dopage dans le sport. L'objectif est que tous les pays du monde soient engagés dans des activités antidopage en 2010.

De nouvelles organisations adoptent

Divers partenaires—fédérations internationales (FI), organisations nationales antidopage, organisateurs de grandes manifestations et autres—continuent d'adopter ADAMS, le système de gestion antidopage développé par l'AMA pour coordonner les activités antidopage dans le monde entier.

Parmi les nombreuses FI qui ont décidé d'utiliser ce système, l'Union cycliste internationale (UCI), notamment, a décidé de l'utiliser dans le cadre du développement de son Passeport de l'Athlète en collaboration avec l'AMA. Le Conseil olympique d'Asie et l'Organisation

sportive panaméricaine—très satisfaites de l'utilisation d'ADAMS respectivement lors des Jeux asiatiques 2006 et des Jeux panaméricains 2007—emploieront le système pour toutes leurs compétitions en 2008. Par ailleurs, les laboratoires antidopage accrédités par l'AMA devront cette année transmettre les résultats des contrôles d'aptitude professionnelle menés par l'AMA par l'intermédiaire d'ADAMS.

Les sessions de formation et la mise en place du système à plus grande échelle se poursuivront en 2008.



La base de données ADAMS conçue par l'AMA est maintenant utilisée par l'UCI et sera employée pour toutes les compétitions organisées en 2008 par le Conseil olympique d'Asie et l'Organisation sportive panaméricaine.

75 pays ont ratifié la Convention de l'UNESCO



Soixante-quinze pays ont désormais ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à l'unanimité des 191 gouvernements présents à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 et entrée en vigueur le 1er février 2007.

La Convention de l'UNESCO—le premier traité universel contre le dopage dans le sport—est l'instrument juridique par lequel les gouvernements formalisent leur engagement dans la lutte contre le dopage dans le sport. De nombreux gouvernements ne pouvant pas être liés juridiquement

par un document non gouvernemental tel que le Code mondial antidopage—le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays—, cette Convention leur permet d'aligner leurs législations nationales sur le Code et d'harmoniser ainsi les règles sportives et les législations publiques dans la lutte contre le dopage dans le sport.

L'AMA est en contact permanent avec l'UNESCO et les divers gouvernements qui n'ont pas encore ratifié le traité afin de les assister et de les encourager à le faire rapidement.

Appel d'offres 2008

pour projets de recherche scientifique

L'AMA diffusera fin février, comme chaque année, son appel d'offres pour les projets de recherche scientifique 2008. Cet appel d'offres permettra aux équipes de scientifiques intéressés de soumettre leurs projets de recherche jusqu'au mois de mai.

L'Agence alloue une part significative de son budget à la recherche consacrée à l'élaboration et à l'amélioration de méthodes de détection de substances et méthodes dopantes. Depuis 2001, l'AMA a engagé plus de 31 millions US\$

dans le financement de projets de recherche. Elle attribuera en 2008 plus de 6,5 millions US\$ supplémentaires dans ce domaine.

Les exemples de résultats de recherche rendus publics comprennent, entre autres, le développement et la validation de méthodes de détection des transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine, des transfusions sanguines homologues et de l'hormone de croissance, ainsi que la démonstration des propriétés masquantes du finastéride.

Pour davantage de détails sur le programme de recherche scientifique de l'AMA et l'appel d'offres 2008, visitez le site www.wada-ama.org.

Nouveaux président et vice-président pour l'AMA

Lors de sa réunion du 17 novembre 2007 au terme de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid, le Conseil de fondation de l'AMA a choisi l'Honorable John Fahey comme président et le Pr Arne Ljungqvist comme vice-président de l'Agence. (*Lire aussi l'éditorial p. 1 et l'entretien avec John Fahey p. 13.*) Leur mandat de trois ans a débuté le 1er janvier 2008.

John Fahey, qui succède à Richard W. Pound comme président bénévole de l'AMA, est un ancien Ministre des Finances australien et ancien Premier Ministre de Nouvelle-Galles du Sud—le plus grand État d'Australie. Doté d'une solide expérience gouvernementale et d'administration sportive, il a notamment mené la délégation australienne à la 4e réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et présidé la candidature de Sydney—couronnée de succès—à l'organisation des Jeux olympiques de 2000. Il représente les gouvernements à la présidence de l'AMA.

Le Pr Arne Ljungqvist, qui succède à l'ancien Ministre des Sports français Jean-François Lamour à la vice-présidence, a représenté la Suède en saut en hauteur aux Jeux olympiques d'Helsinki en 1952. Il a consacré sa carrière à la santé des sportifs, et occupe plusieurs postes importants dans le domaine du sport et de la lutte contre le dopage. Il est notamment président des commissions médicales du Comité international olympique (CIO) et de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF). En tant que président du Comité Santé, médecine & recherche et du Comité exécutif de l'AMA, il a également joué un rôle clé dans le développement de la recherche scientifique antidopage. Le Pr Ljungqvist représente le Mouvement olympique à la vice-présidence de l'Agence.

En vertu des Statuts de l'AMA, la présidence et la vice-présidence de l'Agence alternent entre le Mouvement sportif et les gouvernements.



L'Hon. John Fahey.



Le Pr Arne Ljungqvist



Les événements suivants sont planifiés. Pour des mises à jour, veuillez consulter le site internet de l'AMA www.wada-ama.org

SYMPOSIUM POUR LES MÉDIAS

Le symposium de l'AMA pour les médias est une occasion pour les journalistes de participer à une journée de mises à jour sur le travail et la mission de l'Agence, ainsi que les avancées et les défis de la lutte contre le dopage dans le sport. Pour davantage d'informations, veuillez contacter media@wada-ama.org.

27 février Lausanne, Suisse

SYMPOSIUM DES FI/ONAD

L'AMA organise ce symposium annuel pour discuter de questions liées au dopage et à la coordination avec des experts antidopage de fédérations internationales (FI) et d'organisations nationales antidopage (ONAD). Pour davantage d'informations, veuillez contacter info@wada-ama.org.

1-2 avril Lausanne, Suisse

SYMPOSIUM SUR LES ENQUÊTES ANTIDOPAGE

L'AMA, en collaboration avec le gouvernement australien, co-organise une troisième réunion d'experts sur le thème des enquêtes antidopage, des juridictions et des pouvoirs d'enquête.

1-2 mai Sydney, Australie

SENSIBILISATION DES SPORTIFS

Le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA vise à sensibiliser les sportifs aux dangers du dopage et à leur donner des informations en allant à leur rencontre.

8-24 août	Jeux olympiques 2008	Pékin, Chine
6-17 septembre	Jeux paralympiques 2008	Pékin, Chine

SÉMINAIRES ITINÉRANTS SUR L'ÉDUCATION

Les séminaires itinérants de l'AMA sur l'éducation contribuent à améliorer la compréhension des efforts contre le dopage, à disséminer des informations générales sur la lutte contre le dopage dans le sport, et à donner des conseils et outils pratiques aux partenaires de l'AMA dans le monde entier pour leur permettre de mettre en place ou de renforcer des programmes d'éducation antidopage.

18-19 mars	Port-Vila, Vanuatu
24-25 mars	Pékin, Chine
27-28 mars	Shanghai, Chine
3-4 avril	Koweït

OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Le programme des Observateurs indépendants (OI) contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public lors de grandes manifestations sportives en surveillant et en auditant toutes les phases des programmes de contrôle du dopage et de gestion des résultats.

8-24 août	Jeux olympiques 2008	Pékin, Chine
6-17 septembre	Jeux paralympiques 2008	Pékin, Chine

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE

Dans le cadre de ce programme, l'AMA travaille avec des partenaires pour faciliter la mise en place d'organisations régionales antidopage (ORAD) dans diverses régions du monde.

8-11 février	ORAD d'Asie de l'Ouest – Réunion du Conseil et formation d'agents de contrôle du dopage	Jordanie
26-27 février	ORAD d'Amérique centrale – Réunion du Conseil	A confirmer
29 février-1er mars	ORAD des Caraïbes – Réunion du Conseil et Assemblée générale	Trinidad & Tobago
5-6 mars	ORAD d'Afrique Zone I – Réunion du groupe de projet	Tunisie
11-14 mars	ORAD d'Europe de l'Est – Réunion du Conseil et formation d'agents de contrôle du dopage	Russie
16-17 mars	ORAD d'Océanie – Réunion du Conseil	Vanuatu
2-4 avril	ORAD des États du Golfe et du Yémen – Réunion du Conseil	Koweït

FORMATION À ADAMS

ADAMS (Système d'administration et de gestion antidopage) est la banque de données basée sur Internet coordonnant les activités antidopage dans le monde entier. Les sessions suivantes (sur invitation) sont planifiées.

1-2 avril	Formation de FI/ONAD	Lausanne, Suisse
3-4 avril	Formation de l'ORAD	Koweït